

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 septembre 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Monique Clément	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	Vacant	--
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 6</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 0</b>
		<b>Vacance : 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Cinq personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 8 août 2017
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
  - 5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2017
  - 5.4 Remaniement budgétaire
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de développement local tenue le 19 juin 2017
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Présence de pompiers de garde à la caserne et inspection des boyaux d'incendie – 23 et 24 septembre 2017
  - 8.2 Halloween 2017 – Prévention et achat de confiseries
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

- 10.1 Octroi de contrats
  - 10.1.1 Marquage de la chaussée 2017
  - 10.1.2 Contrat de fourniture de produits pétroliers
  - 10.1.3 Ponceau chemin Robert - Contrôle de la qualité des matériaux
- 10.2 Octroi de contrat pour la construction d'un trottoir et de 5 traverses piétonnières avec avancées
- 10.3 Octroi de contrat pour la construction d'un abri pour dépôt de peinture et d'huile usée
  
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 11.1 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie – Demande de soutien
  - 11.2 Peinture des surfaces des patinoires et corridor d'amenée
  
- 12. Environnement, urbanisme et développement
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2017
  - 12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 373
    - 12.2.1 Parole aux citoyens
    - 12.2.2 Décision du Conseil
  - 12.3 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 132
    - 12.3.1 Parole aux citoyens
    - 12.3.2 Décision du Conseil
  - 12.4 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 462
    - 12.4.1 Parole aux citoyens
    - 12.4.2 Décision du Conseil
  - 12.5 Formation sur les modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
  - 12.6 Révision du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook
  - 12.7 Modification à la résolution 187 du 13 juin 2017 - Construction d'un escalier et de mains courantes – appropriation de la dépense.
  
- 13. Administration
  - 13.1 Modification aux heures d'ouverture de l'hôtel de Ville
  - 13.2 Tournoi de golf de la Fondation du CSSS – 23 septembre 2017
  - 13.3 Festin des Grâces
  
- 14. Ressources humaines
  - 14.1 Fin de probation du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 14.2 Embauche d'une brigadière
  
- 15. Règlements
  - 15.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA 3.
  
- 16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 septembre 2017
  
- 17. Parole aux conseillers
  
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
- 19. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur les sujets suivants:

- . Quel est le suivi sur les dépotoirs le long de la rivière;
- . Pourrait-on donner un appui plus concret à Ristigouche, soit par un don?
- . Qu'arrive-t-il avec le Mont Hereford?
- . Résolution du maire suppléant.
- . Des nouvelles sur le King's Hall?
- . Représentation du maire suppléant à la MRC

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**265-2017-09-12**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait des points suivants :
- 12.7 Modification à la résolution 187 du 13 juin 2017 - Construction d'un escalier et de mains courantes – appropriation de la dépense.
  - 13.2 Tournoi de golf de la Fondation du CSSS – 23 septembre 2017
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 8 août 2017**

**266-2017-09-12**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2017 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2017 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**267-2017-09-12**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 23 juillet 2017 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 26 août 2017, des paiements ont été émis pour un total de :

194 661.00\$

**Annexe 2**

Salaires payés du 23 juillet 2017 au 26 août 2017	132 357.62\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>925.79\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	131 431.83\$
---	--------------

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

**5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2017**

**268-2017-09-12**

**Considérant** qu'une demande de prix a été faite auprès de deux firmes comptables pour la vérification de l'exercice financier 2017;

**Considérant** que la firme Pellerin Potvin Gagnon a soumis le plus bas prix ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la firme Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice financier 2017 pour un montant de 12 600\$ plus les taxes applicables incluant le rapport concernant la collecte sélective;
- b. que les deniers requis pour un montant approximatif de 400\$ soient prévus au budget 2018 du service «*Hygiène du milieu – matières résiduelles* » alors qu'un montant de 12 200\$ soit prévu au budget 2018 du service «*Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Pellerin Potvin Gagnon  
Trésorerie  
Dossier

**5.4 Remaniement budgétaire**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

**269-2017-09-12**

**Considérant** qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU** d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

**En provenance de services distincts**

03 210 02 840	Règl d'emprunt 2010-98		Pour couvrir le remboursement complet des règlements d'emprunts 2006-69 et 2010-98	19 367	
03 210 07 840	Règl d'emprunt 2006-69			59 933	
23 710 00 000	App. Surplus non affecté				79300

23 080 01 722	Immobilisations	Récré-o-parc	Pour couvrir les dépassements de coûts du projet intégré du Récré-o-parc (Rés 187-2017-06-13)	15 500	
02 701 50 521	Parcs et terrain de jeux	Ent. Rép.infrastructures		1 930	
23 710 00 000	Appropriation	Surplus non affectés			17430

**En provenance du même service, mais supérieur à 1000\$**

02 701 30 141	Loisirs et cultures - SAE	Salaires	Pour couvrir les dépassements de coûts des salaires dont les heures du service de garde n'avaient pas été budgétées et les autres dépenses non budgétées	6 100.00	
02 701 30 414		Informatique		235.00	
02 701 30 454		Formation et perfect.		490.00	
02 701 30 200		Charges sociales			1 244.00
02 701 30 321		Poste			311.00
02 701 30 670		Papeterie			329.00
02 701 30 310		Frais de déplacement			177.00
02 701 30 499		Activités et sorties			2 451.00
02 701 30 519		Location			678.00
02 701 30 660		Articles nettoyage			700.00
02 701 30 690		Biens non durables (matériels)			935.00

02 32000 320	Voirie	Frais de transport	En raison du rechargement printanier plus important	2 000.00	
02 320 00 521	Voirie	Entretien rep. Infrastructures			2 000.00

02 322 00 643	Voirie	Petits outils	Pour couvrir l'achat d'un nouveau taille bordure	1 600.00	
02 320 00 455	Voirie	Immatriculation			100.00
02 320 00 521	Voirie	Entretien rep. Infrastructures			1 500.00

02 320 00 626	Voirie	Achat de terre	Pour couvrir l'installation d'un puisard sur la rue Massé et autres	1 000.00	
02 320 00 521	Voirie	Entretien rep. Infrastructures			1 000.00

02 701 50 520	Parcs et terrain de jeux	Entretien et réparation terrain	Pour couvrir la peinture de la patinoire	1 776.66	
02 701 50 649	Parcs et terrain de jeux	Matériel Loisirs - Jeux			1 776.66

**109 931.66 109 931.66**

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de développement local tenue le 19 juin 2017**

Le compte rendu de la réunion du Comité de développement local tenue le 19 juin 2017 est déposé.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**8.1 Présence de pompiers de garde à la caserne et inspection des boyaux d'incendie – 23 et 24 septembre 2017**

**270-2017-09-12**

**Considérant** que la présence de pompiers à la caserne lors de l'événement prochain des Comptonales les 23 et 24 septembre permettra d'éviter tout retard pour les pompiers ayant à se rendre à la caserne lors d'appels d'urgence, vu la circulation plus dense en périphérie;

**Considérant** que durant cette période de garde, des travaux seront confiés aux pompiers présents dont l'inspection des boyaux d'incendie, laquelle doit être faite annuellement en conformité avec la norme NFPA-1962;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la présence de quatre pompiers de garde à la caserne les 23 et 24 septembre d'une durée de 7.5 heures par jour pour un total de 60 heures rémunérées au taux horaire régulier prévu à l'échelle du Recueil;
- b. qu'aucun frais de repas ne sera remboursé;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* »;

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI  
Trésorerie

**8.2 Halloween 2017 – Prévention et achat de confiseries**

**271-2017-09-12**

**Considérant** que depuis plusieurs années, la municipalité offre des friandises à l'hôtel de ville aux enfants fréquentant les garderies locales à l'occasion de l'Halloween;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

**Considérant** que les membres de la brigade du Service de sécurité incendie profitent de cet événement pour tenir une activité de prévention et de sécurité du public par des tournées dans les rues du périmètre urbain lors du passage des jeunes en soirée, et offrent par la même occasion, eux aussi, des friandises aux participants;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture**  
**APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser, à compter de 16h le jour de l'Halloween, la rémunération de six pompiers pour un maximum de 30 heures au taux horaire formation;
- b. d'autoriser l'achat de friandises pour un montant n'excédant pas 300\$ plus taxes applicables;
- c. que les deniers requis pour la rémunération soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* »;
- d. que 50% des deniers requis pour l'achat de friandises, soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* » et 50% du budget 2017 du service « *Autres - activités récréatives* »;

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie  
Trésorerie

**9. Hygiène du milieu**

**10. Travaux publics**

**10.1 Octroi de contrats**

**10.1.1 Marquage de la chaussée 2017**

**272-2017-09-12**

**Considérant** qu'un appel d'offres sur invitation a été adressé le 11 août 2017 auprès de 6 entreprises;

**Considérant** l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée 2017 à Marquage Signalisation Rive-Sud B-A inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 15 543.80\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Marquage Signalisation Rive-Sud B-A inc  
Soumissionnaires non retenus  
Travaux publics  
Trésorerie

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

Dossier

**10.1.2 Contrat de fourniture de produits pétroliers**

**273-2017-09-12**

**Considérant** l'appel d'offres public lancé le 9 août 2017 pour la fourniture de produits pétroliers du 15 septembre 2017 jusqu'au 19 septembre 2019 avec possibilité de prolongation du contrat pour une autre année;

**Considérant** l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder le contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 15 septembre 2017 jusqu'au 19 septembre 2019 avec possibilité de prolongation du contrat pour une autre année à « Les Pétroles Sherbrooke inc. » plus bas soumissionnaire conforme, pour les produits suivants, lesquels prix sont basés sur le prix « OBG » plus la marge de profit du soumissionnaire illustrée ci-dessous ainsi que les taxes applicables;
- Mazout #2 : \$0.0125 du litre livré, plus les taxes applicables
  - Diesel clair : \$0.0025 du litre livré, plus les taxes applicables
  - Diesel coloré : \$0.0125 du litre livré, plus les taxes applicables
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2017, 2018 et 2019 des services « *Voirie municipale et Sécurité incendie* » pour le mazout #2 et le diésel clair et du service « *Autres – Administration générale* » pour le diésel coloré.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Pétroles Sherbrooke inc.  
Soumissionnaires non retenus  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.1.3 Ponceau chemin Robert - Contrôle de la qualité des matériaux**

**274-2017-09-12**

**Considérant** la demande de prix auprès de quatre firmes de laboratoires pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux du ponceau du chemin Robert;

**Considérant** que les travaux ont dû être reportés en 2018;

**Considérant** l'analyse des trois soumissions reçues;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire conforme consent à maintenir le prix soumis jusqu'en 2018;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

- a. d'octroyer le contrat de contrôle de la qualité des matériaux à Protekna Services techniques inc. au montant de 6 959\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Protekna Services techniques inc.  
Soumissionnaires non retenus  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.2 Octroi de contrat pour la construction d'un trottoir et de 5 traverses piétonnières avec avancées**

**275-2017-09-12**

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue lors du premier appel d'offres public;

**Considérant** le second appel d'offres public lancé le 28 juillet 2017;

**Considérant** qu'après l'analyse de la plus basse soumission, le prix réel s'est avéré plus élevé que le deuxième plus bas soumissionnaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat pour la construction d'un trottoir et de 5 traverses piétonnières avec avancées à l'entreprise Construction D.L.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme au coût de 150 005.35\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2017.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction D.L.P. inc.  
Soumissionnaires non retenus  
Urbanisme et réseaux  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**10.3 Octroi de contrat pour la construction d'un abri pour dépôt de peinture et d'huile usée**

**276-2017-09-12**

**Considérant** que le Conseil souhaite continuer d'offrir la possibilité aux citoyens de déposer les résidus de peinture et d'huile usée au garage municipal dans un endroit approprié;

**Considérant** que le matériel électronique et/ou informatique pourra également être déposé dans un récipient adéquat et permettre sa récupération sans détériorer les composantes recyclables;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

**Considérant** la soumission reçue de Constructions et Rénovations Simon Lapointe en date du 29 août 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat pour la construction d'un abri 3 faces avec toit de tôle de dimension 8 pi x 12 pi. au coût de 5 140\$ plus taxes incluant les matériaux et la main d'œuvre;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Constructions et Rénovations Simon Lapointe  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie –  
Demande de soutien**

**277-2017-09-12**

**Considérant** la résolution 021 du 17 janvier 2017 autorisant une contribution financière à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie en guise de soutien pour des jeunes de la municipalité nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées lors d'activités sportives adaptées sous forme de répit ainsi qu'un camp de jour d'été;

**Considérant** la seconde demande de l'Association reçue le 13 juillet 2017, laquelle sollicite une aide additionnelle pour contribuer au besoin d'accompagnement supplémentaire qui s'est avéré nécessaire au courant de l'été;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 500\$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie en guise de soutien financier;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Autres – activités récréatives* »;
- c. que la municipalité mandate l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie à offrir des services de sports, de loisirs spécifiques pour les jeunes avec particularités avec besoin d'accompagnement sur son territoire et membres de l'ASJHE.

Adoptée à l'unanimité

cc : ASJHE  
Trésorerie  
Dossier

**11.2 Peinture des surfaces des patinoires et corridor d'amenée**

**278-2017-09-12**

**Considérant** que la peinture de la patinoire utilisée pour le hockey remonte à 2014;

**Considérant** que la patinoire pour patin libre et le corridor d'amenée n'ont jamais été peinturées;

**Considérant** que l'ajout de peinture ralentira la fonte de glace durant l'hiver;

**Considérant** qu'une demande de prix a été faite auprès de deux entreprises;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la peinture des deux surfaces de patinoires ainsi que le corridor d'amenée par l'entreprise Publiforme au coût de 3 420\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Publiforme  
Travaux publics  
Trésorerie

**12. Environnement, urbanisme et développement**

**12.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2017**

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2017 est déposé.

**12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 373**

**12.2.1 Parole aux citoyens**

Aucune question n'est adressée.

**12.2.2 Décision du Conseil**

**279-2017-09-12**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2017-08-21) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2017-007 visant à obtenir une dérogation pour autoriser un lotissement avec un frontage de 45,72 mètres au lieu de 50 mètres;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 802 373 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 19 juillet 2017 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

**Considérant** que la demande de dérogation mineure visant les dispositions concernant les dimensions des lots du règlement de lotissement numéro 2002-36, est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que le frontage demandé est de 45,72 mètres au lieu de 50 mètres;

**Considérant** que la superficie totale requise des 2 lots est conforme après le lotissement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée sur le croquis, sur la propriété sise au 356 chemin Beaudoin portant le matricule 0017 61 0656, à savoir un lotissement avec un frontage de 45,72 mètres.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur  
Responsable service d'urbanisme  
Dossier

**12.3 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 132**

**12.3.1 Parole aux citoyens**

Une citoyenne demande si la maison maison mobile est autorisée.

**12.3.2 Décision du Conseil**

**280-2017-09-12**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 002-2017-08-21) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2017-008 visant à obtenir une dérogation pour autoriser une marge de recul avant du bâtiment principal de 4,72 mètres au lieu de 6 mètres;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 802 132 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 15 août 2017 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.3 concernant l'implantation du bâtiment principal du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que l'empiètement du bâtiment principal dans la marge avant est de 1,28 mètre et est minime;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée sur le certificat de localisation, sur la propriété sise au 4 chemin Cochrane portant le matricule 0011 99 1692, à savoir un empiètement du bâtiment principal de 1,28 mètre dans la marge de recul avant.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur  
Responsable service d'urbanisme  
Dossier

**12.4 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 462**

**12.4.1 Parole aux citoyens**

Une question de précision est posée sur la distance du bâtiment jusqu'au chemin.

**12.4.2 Décision du Conseil**

**281-2017-09-12**

**Considérant** que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 003-2017-08-21) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2017-009 visant à autoriser une marge de recul avant du bâtiment principal de 5,81 mètres au lieu de 6 mètres;

**Considérant** que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 803 462 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 15 août 2017 et que le coût exigible a été payé;

**Considérant** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.3 concernant l'implantation du bâtiment principal du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**Considérant** que la marge de recul avant du bâtiment principal demandée est de 5,81 mètres au lieu de 6 mètres;

**Considérant** que l'empiètement dans la marge de recul avant est de 0,19 mètre et est minime;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée sur le certificat de localisation, sur la propriété sise au 1115 chemin du Brûlé portant le matricule 9514 53 8976, à savoir un empiètement de 0,19 mètre dans la marge de recul avant;

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur  
Responsable service d'urbanisme  
Dossier

**12.5 Formation sur les modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**

**282-2017-09-12**

**Considérant** la formation organisée par la COMBEQ sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées le 10 octobre prochain à Sherbrooke;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser Alain Beaulieu, responsable de l'Urbanisme et Réseaux à participer à la formation du 10 octobre prochain au coût de 289\$ plus taxes ainsi que les frais de repas et déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Aménagement, urbanisme et zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux  
Trésorerie

**12.6 Révision du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook**

*Madame la conseillère Monique Clément déclare être en conflit d'intérêt dans l'objet de la présente résolution découlant du lien d'emploi avec la MRC de Coaticook et s'abstient de voter sur celle-ci.*

**283-2017-09-12**

**Considérant** l'adoption de la version finale du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook le 16 août 2017;

**Considérant** qu'avant l'adoption de la présente résolution, une démarche a été faite auprès de la MRC le 29 août 2017, afin d'obtenir des explications sur la version finale du SADD en lien avec les demandes transmises par le Conseil;

**Considérant** que le Conseil n'est pas satisfait des explications reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le Conseil transmette, par voie de la présente résolution, ses commentaires sur le processus ayant mené à l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, lesquels sont plus amplement décrits à l'annexe ci-jointe;
- b. que la présente résolution soit déposée au prochain Conseil des maires.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

### 12.7 Modification à la résolution 187 du 13 juin 2017 - Construction d'un escalier et de mains courantes – appropriation de la dépense.

Ce point est retiré.

## 13. Administration

### 13.1 Modification aux heures d'ouverture de l'hôtel de Ville

284-2017-09-12

**Considérant** que l'horaire d'ouverture actuel de l'hôtel de Ville ne permet pas à un certain nombre de citoyens qui travaillent de jour de se rendre à temps en fin de journée pour obtenir les services de l'administration municipale;

**Considérant** que l'objectif est de moduler le nouvel horaire en fonction de rejoindre le plus grand nombre de citoyens possible;

**Considérant** que le nouvel horaire évitera d'avoir un horaire estival et un horaire régulier;

**Considérant** que le nouvel horaire ne représente aucun impact financier;

**Considérant** la recommandation du Comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

#### **IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter le nouvel horaire suivant à compter de la première semaine d'octobre 2017 soit :
  - Le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h
  - Le mardi de 8h30 à 17h30
  - Le vendredi de 8h30 à 12h
- b. que la présente remplace toutes les dispositions concurrentes du Recueil de gestion des Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés administration  
Dossier

### 13.2 Tournoi de golf de la Fondation du CSSS – 23 septembre 2017

Ce point est retiré.

### 13.3 Festin des Grâces

285-2017-09-12

**Considérant** qu'il y a lieu d'ajouter un billet supplémentaire pour le Festin des Grâces du 1<sup>er</sup> octobre prochain;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

#### **IL EST RÉSOLU**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

- a. d'autoriser l'achat d'un billet supplémentaire des Comptonales au coût de 100\$ plus taxes pour le Festin des Grâces du 1<sup>er</sup> octobre 2017;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14. Ressources humaines**

**14.1 Fin de probation du directeur général et secrétaire-trésorier**

**286-2017-09-12**

**Considérant** que la période de probation du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Philippe De Courval est arrivée à échéance le 6 septembre 2017;

**Considérant** que le Conseil reconnaît le travail accompli par M. De Courval durant cette période et se déclare entièrement satisfait;

**Considérant** la recommandation du Comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** de mettre fin à la période de probation de M. Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en date du 6 septembre 2017;

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Philippe De Courval  
Dossier (2)

**14.2 Embauche d'une brigadière**

**287-2017-09-12**

**Considérant** que le poste de brigadier s'est libéré à la fin de la période scolaire 2016-2017;

**Considérant** l'ouverture de poste le 26 juillet 2017;

**Considérant** que la rentrée scolaire a eu lieu avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil entérine l'embauche de Mme Patricia Morin de Compton au poste de brigadière, au taux horaire prévu aux échelles salariales 2017 à l'échelon « 1 » du niveau 1 à compter du 28 août 2017;
- b. que l'horaire de travail de la brigadière soit établi en fonction du calendrier scolaire de l'école Louis-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

cc : Madame Patricia Morin



SSI  
Trésorerie  
Dossier (2)

**15. Règlements**

**15.1 Adoption du second projet de Règlement numéro 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA 3.**

**288-2017-09-12**

**Considérant** la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement numéro 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA 3;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 8 août 2017;

**Considérant** que le premier projet de règlement 2002-35-31.17 a été adopté lors de la séance du 8 août 2017;

**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue le 5 septembre 2017 à 18h15;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**Considérant** que des copies du présent règlement à son étape de second projet ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

**IL EST RÉSOLU** que soit adopté le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2002-35-31.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA 3 ».

Adoptée à l'unanimité



**SECOND PROJET**

***Règlement numéro 2002-35-31.17 modifiant  
le règlement de zonage numéro 2002-35 afin  
de permettre les résidences multifamiliales 4  
logements dans la zone CA-3***

**Attendu** que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

**Attendu** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

**Attendu** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 août 2017 ;

**Attendu** que le règlement a été dûment présenté à la séance du 8 août 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-31.17 et sous le titre de «*Règlement modifiant le règlement de zonage 2002-35 afin de permettre les résidences multifamiliales 4 logements dans la zone CA-3*».

**Article 3**

Ajouter à la grille des spécifications dans la zone CA-3 l'usage « résidences multifamiliales 4 logements ».

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

<u>Projet</u> Bernard Vanasse Maire	<u>Projet</u> Philippe De Courval Secrétaire-trésorier Directeur général
---	---

cc : MRC de Coaticook

**16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 septembre 2017**

Aucun point n'est ajouté.

**17. Parole aux conseillers**

Aucune intervention n'est faite de la part des élus.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur les sujets suivants:

- . Les panneaux d'interprétation;
- . Est-ce que la municipalité s'est retirée du SADD?
- . Représentation du maire suppléant à la MRC;
- . Suivi de l'entente loisir;
- . Qu'est-ce que le comité Carrefour Loisirs?
- . Quel est le désaccord sur le SADD?

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

- . Eaux usées du Camping;
- . Non utilisation de terres agricoles dans le contexte du SADD;
- . Le pourquoi de tenir à la zone d'expansion commerciale et industrielle (ZECI)?

**19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h52 , clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.